

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 11 avril 2014 à 20h30**

Etaient présents : Mmes Chantal BEAUFILS - Danielle LOPES -
Isabelle DESMEDT - Céline BATTE - Chrystelle GUILLAUME -
Mrs Philippe LAVANDIER - Jean-Luc VARLET - Alain CAUDAL -
Jean-Philippe HUTIN - Christophe JOVANI - Jérôme DUHANOT -
Mickaël MONMUSSON - Romuald LUZY - Ludovic MEUNIER -
Gérard LEPEN -

Absent excusé : //

Absent : //

Secrétaire de séance : Danielle LOPES

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de réunion du 29/03/2014

Ordre du jour :

• **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2013.**

- **COMMUNE « M14 » - délibérations 2014-15/16 -**

Vote : Pour 14 - Contre 0 - Abstention 1

| | |
|----------------------------|------------------------|
| . Excédent d'exploitation | = + 63 033,31 € |
| . Déficit d'investissement | = - 40 312,12 € |
| . Excédent global | = + 22 721,19 € |

° **Résultat de l'exercice** :

| . Section d'exploitation | | Section d'investissement | |
|--------------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| dépenses | : 439 603,81 | dépenses | : 414 408,94 |
| recettes | : 502 637,12 | recettes | : 459 687,46 |
| report 2012 | : <u>0,00</u> | report 2012 | : <u>- 85 590,64</u> |
| excédent | : 63 033,31 | déficit | : 40 312,12 |

- **Affectation du résultat d'exploitation - délibération 2014-17**

Vote : Pour 15 - Contre 0 - Abstention 1

| | |
|--|---|
| . article 1068 - Réserves « investissement » | = 40 312,12 (déficit) |
| . d° | d° = 22 721,19 |
| | (reste à réaliser : 4042,- + B.P. 2014 » 18 679,19) |

P/info :

° reste à réaliser 2013 :

| | |
|---|------------|
| . <u>dépenses</u> : acquisition terrain vers le cimetière - sécurisation voie romaine | |
| extension Basse Tension | = 24 500,- |
| . <u>recettes</u> : subventions du Conseil général et participation à l'extension | |
| | = 20 458,- |

° emprunts sur 2013 :

| | |
|------------|-------------|
| . Capital | : 31 565,91 |
| . Intérêts | : 38 855,26 |

.../...

• **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2013.**

- **ASSAINISSEMENT « MX4 » - délibérations 2014-18/19 -**

Vote : Pour 14 - Contre 0 - Abstention 1

| | |
|----------------------------|----------------------|
| . Excédent d'exploitation | = + 40 653,86 |
| . Déficit d'investissement | = - <u>3 932,04</u> |
| . Excédent global | = + 36 721,82 |

° **Résultat de l'exercice :**

| . Section d'exploitation | | Section d'investissement | |
|--------------------------|--------------------|--------------------------|---------------------|
| dépenses | : 49 879,05 | dépenses | : 31 866,04 |
| recettes | : 62 183,66 | recettes | : 30 289,87 |
| report 2012 | : <u>28 349,25</u> | report 2012 | : - <u>2 355,87</u> |
| excédent | : 40 653,86 | déficit | : 3 932,04 |

- **Affectation du résultat d'exploitation - délibération 2014-20 -**

Vote : Pour 15 - Contre 0 - Abstention 1

| | |
|--|----------------------|
| . article 002 - excédent 2013 reporté | = 36 721,82 |
| . article 1068 - Réserves « investissement » | = 3 932,04 (déficit) |

P/info :

° emprunts sur 2013 :

. Capital : 4 273,73

. Intérêts : 734,57

• **Vote des taxes directes locales 2014 - délibération 2014-21**

Vote : Pour 11 - Contre 4 - Abstention 0

. simulation 2014 - Produit notifié = 178 115,-€(total des produits notifiés à taux constants sur des bases d'imposition prévisionnelles).

.propositions :

. augmentation de 1½ point sur les taxes d'habitation et foncier bâti :
. produit attendu = 180 380,- (Pour : 4 - Contre 11)

**. augmentation de 2 point sur les taxes d'habitation et foncier bâti :
. produit attendu = 181 129,- (Pour : 11 - Contre 4)**

. Taux 2014 :

. Taxe d'habitation : 10,92%

. Taxe foncière (bâti) : 15,67%

. Taxe foncière (non bâti) : 70,39%

• **Indemnités de fonction Maire & Adjointes - délibérations 2014-22/23 -**

VU le C.G.C.T. et notamment les articles L.2123-20 et suivants ,
CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet au 1^{er} avril 2014 de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjointes :

Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2014 : 613 habitants.

Indemnités du Maire : 31% de l'indice 1015 - vote : Pour 14 voix - 1 Abst.

Indemnités des Adjointes : 8,25% de l'indice 1015- vote à l'unanimité.

.../...

- **Délégations aux organismes :** (tableau joint)
 - . C.C.A.S. « Centre Communal d'Action Sociale » - délibération 2014-24 -
 - . C.N.A.S. « Comité National d'Action Sociale » - délibération 2014-25 -
 - . S.D.I.S. « Syndicat Départemental d'Incendie & Sécurité »
- délibération 2014-26 -

(hors tableau) :

 - . C.C.C.S.P.V. « Comité Consultatif Communal pour
les Sapeurs Pompiers Volontaires » - délibération 2014-27 -
 - Titulaires : Ch. BEAUFILS - J.Ph. HUTIN - A. CAUDAL
 - Suppléants : Ph. LAVANDIER - J. DUHANOT - Christophe JOVANI
 - . GIP e-bourgogne « Groupement d'Intérêt Public » - délibération 2014-28 -
 - Titulaire : Ch. BEAUFILS -
 - Suppléante : Céline BATTE.

- **Délégations aux commissions municipales (tableau joint)**
 - Délibérations 2014-29/30/31/32 -

- **Délégations de pouvoir au Maire - délibération 2014-33 -**

Le Conseil municipal, vu l'article L.2122-22 du 27 janvier 2014-art.92, délègue au Maire, pour la durée de son mandat, les prérogatives indiquées sur l'article et dit que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal et peut toujours mettre fin à la dérogation. Le retrait de délégation peut-être partiel ou total, définitif ou révoqué à nouveau plus tard.

Vote : Pour : 14 - Contre 0 - Abstention 1 -

- **R.O.D.P. « Redevance d'Occupation du Domaine Public »
délibération 2014-34 -**

- E.R.D.F. - Lignes électriques B.T.
Conformément à l'article L.2322-4 du Code de la Propriété des Personnes Publiques le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour 2014 est fixé à 195,- € soit 1,03% d'augmentation par rapport à 2013.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire d'établir le titre de recette à l'article 70323 du budget.

- **R.O.D.P. « Redevance d'Occupation du Domaine Public »
délibération 2014-35 -**

- FRANCE-TELECOM ouvrages de télécommunication.
Au titre de l'année 2014 le montant issu de la formule de calcul du décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public au 31 décembre 2013.

| | | |
|------------------------------------|------------------------------|------------|
| . artère aérienne (km) | 53,87 €x 4,405 km | = 237,30 € |
| . artère en s/s sol (km) | 40,40 €x 20,532 km | = 829,49 € |
| . emprise au sol (m ²) | 26,94 €x 0,95 m ² | = 25,59 € |

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire d'établir le titre de recette d'un montant de 1 092,38 € à l'article 7338 du budget.

- **TAXE sur les pylônes électriques :**

- L'imposition forfaitaire annuelle par pylône est de 2 146,- € les pylônes support de lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 KV et 350 KV, soit pour la commune, une recette de : 2 146,- €x 10 = 21 460,- €

.../...

• **Nomination de régisseurs pour les régies communales**

- **délibération 2014-36/37/38**

- Centre de Loisirs « Les petits montignais »
- Fêtes & Cérémonies
- Etang communal « pêche »

Vote : Pour : 15 - Contre 0 - Abstention 0 -

. titulaire : Séverine GUENEAU
. suppléante : Nathalie COURTAUX

• **Participation aux frais fonctionnement du terrain de Football par l'Amicale du FOOT de BEINES.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention de mise à disposition du terrain de football « Jean Combard » à compter du 1^{er} avril 2014 pour 3 ans, avec l'Amicale du Foot de BEINES.

DECIDE à : 8 voix Pour et 7 voix Contre
de porter la participation aux frais de fonctionnement à 350,- € pour la saison 2014/2015 et CHARGE le Maire d'établir le titre de recette à l'article 7478 du budget.

Mme le Maire informe le Conseil municipal, que l'Amicale a repeint le bâtiment et décape les murs une fois par an. Que la pelouse est entretenue par les agents communaux et que l'Amicale passe le rouleau tous les ans au printemps.

Les jeunes de 16 ans de notre commune peuvent adhérer à cette amicale.

• **Divers :**

- ETANG communal :
Ouverture le 01/05/2014
Carte de pêche en vente au secrétariat de mairie, les jours et heures d'ouverture.
- Commission des finances : mardi 22/04/2014 à 20h30
- Commission Centre de Loisirs/écoles : mardi 29/04/2014 à 19h30
- Réunion du Conseil municipal : vendredi 25/04/2014 à 20h30

. Séance levée à 23h45

Le Maire :
Chantal BEAUFILS